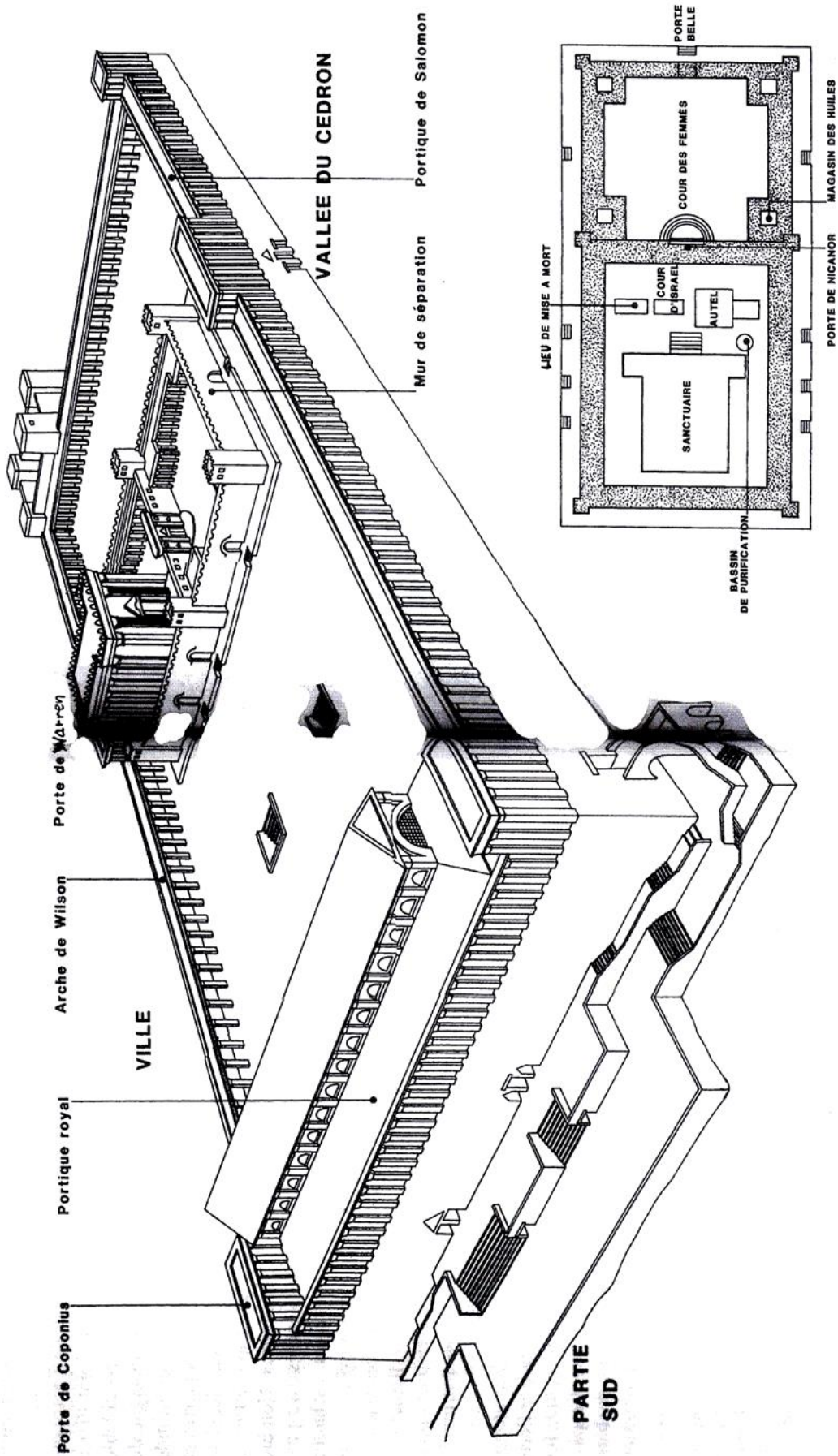


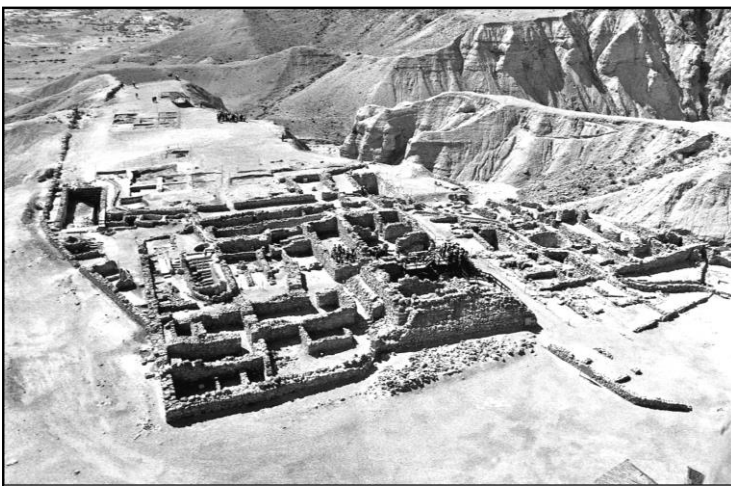
L'Empire Romain D'Auguste à Antonin le Pieux
(27 av. – 161 apr. notre ère).



Plan du Second Temple de Jérusalem (VI^e s. av. – 70 apr.)

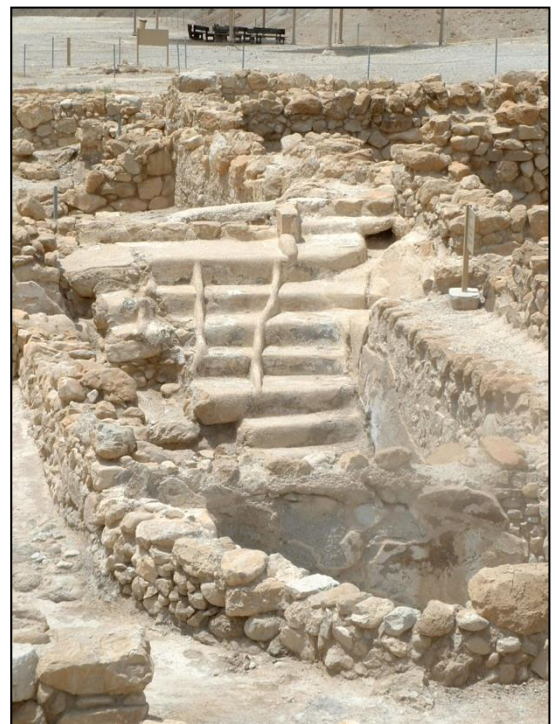
Un judaïsme pluriel¹

Nom	Milieu social	Politique	Religion
Sadducéens	Aristocratie sacerdotale ; clientèle humble.	Conservateurs, nationalistes modérés s'accommodant présence romaine.	Culte au Temple ; Loi à la lettre (<i>prescriptions rituelles chargées maintenir Alliance + Pentateuque</i>) ; messianisme ; ≠ croissance résurrection.
Pharisiens	« <i>Classes moyennes</i> ».	Nationalistes modérés. Yohanan ben Zakkai (Nassi, « patriarche »), fondateur école Yab(v)né (orthodoxie rabbinique).	Bible et tradition (<i>Mishna transmise par rabbis</i> → vivre Torah au quotidien avec rites pureté) ; messianisme ; résurrection ; angélogologie.
Esséniens	Petit peuple et milieux sacerdotaux (<i>fouilles Qumrân</i>).	Patriotisme strict, anti romains.	Religiosité intense (<i>Hassid = pieux ; rituels pureté</i>) ; cénobitisme (« désert » considérant Temple Jérusalem comme impur), eschatologie (rouleau de la Guerre).
Zélotes	Petit peuple.	Patriotisme très strict, anti romains (sicaires ; fouilles Massada).	Proche Pharisiens et Esséniens avec actions plus violentes et tardives ; messianisme et eschatologie.



Vue aérienne du site de Qumrân.

Bassin ablutions rituelles (mikvéh) sur le site de Qumrân (DR).



¹ Tableau inspiré de Y. Le Bohec, *Naissance, vie et mort de l'Empire romain (de la fin du Ier siècle av. notre ère jusqu'au Ve siècle de notre ère)*, Paris, Picard, coll. Antiquité-Synthèse, 2012, p.350.



Sesterce de Vespasien, frappé en 71.

A/ IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS III. R/ IVDAEA CAPTA, S C en exergue. Femme juive en pleurs assise sur une cuirasse à droite. A droite, un prisonnier juif debout attaché les mains derrière le dos. Derrière, un palmier.

Vue aérienne du site de Massada.

« A cette époque se place Jésus, homme sage si du moins il faut l'appeler un homme, car il accomplissait des prodiges et était le maître de ceux qui recevaient avec joie la vérité. Il entraîna à sa suite beaucoup de juifs et beaucoup de païens : [pour eux] c'était le Christ. Et bien que Pilate, sur la dénonciation des premiers de notre nation, l'ait condamné à la croix, ceux qui d'abord s'étaient attachés à lui, persévérèrent, car il se manifesta à eux le surlendemain de nouveau vivant, prodige parmi quantité d'autres dont les prophètes inspirés avaient parlé à son sujet. Encore aujourd'hui subsiste la secte des chrétiens qui a pris de lui son nom. »

Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XVIII, 63-64.

Extrait du *Testimonium flavianum*



Épigraphie chrétienne des catacombes de Saint Sébastien, Rome.

Poisson en grec (ichthus) formant les 1ères lettres de l'expression « Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur » - Iesous Christos, Theou uios. sôter.

[10,97] XCVII. - Pline à l'empereur Trajan.

Je me suis fait un devoir, seigneur, de vous consulter sur tous mes doutes. Car qui peut mieux que vous me guider dans mes incertitudes ou éclairer mon ignorance ? Je n'ai jamais assisté aux informations contre les chrétiens ; aussi j'ignore à quoi et selon quelle mesure s'applique ou la peine ou l'information. Je n'ai pas su décider s'il faut tenir compte de l'âge, ou confondre dans le même châtement l'enfant et l'homme fait ; s'il faut pardonner au repentir, ou si celui qui a été une fois chrétien ne doit pas trouver de sauvegarde à cesser de l'être ; si c'est le nom seul, fût-il pur de crime, ou les crimes attachés au nom, que l'on punit. Voici toutefois la règle que j'ai suivie à l'égard de ceux que l'on a déferés à mon tribunal comme chrétiens. Je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. Quand ils l'ont avoué, j'ai réitéré ma question une seconde et une troisième fois, et les ai menacés du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés : car, de quelque nature que fût l'aveu qu'ils faisaient, j'ai pensé **qu'on devait punir au moins leur opiniâtreté et leur inflexible obstination**. J'en ai réservé d'autres, entêtés de la même folie, pour les envoyer à Rome, car ils sont citoyens romains.

Bientôt après, les accusations se multipliant, selon l'usage, par la publicité même, le délit se présenta sous un plus grand nombre de formes. **On publia un écrit anonyme, où l'on dénonçait beaucoup de personnes qui n'iaient être chrétiennes ou avoir été attachées au christianisme. Elles ont, en ma présence, invoqué les dieux, et offert de l'encens et du vin à votre image que j'avais fait apporter exprès avec les statues de nos divinités ; elles ont, en outre, maudit le Christ (c'est à quoi, dit-on, l'on ne peut jamais forcer ceux qui sont véritablement chrétiens)**. J'ai donc cru qu'il les fallait absoudre. D'autres, déferés par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étaient chrétiens, et se sont rétractés aussitôt, déclarant que véritablement ils l'avaient été, mais qu'ils ont cessé de l'être, les uns depuis plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années, quelques-uns depuis plus de vingt ans. Tous ont adoré votre image et les statues des dieux ; tous ont maudit le Christ.

Au reste ils assuraient que leur faute ou leur erreur n'avait jamais consisté qu'en ceci : **ils s'assemblaient, à jour marqué, avant le lever du soleil ; ils chantaient tour à tour des hymnes à la louange du Christ, comme en l'honneur d'un dieu ; ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, de brigandage, d'adultère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt ; après cela, ils avaient coutume de se séparer, et se rassemblaient de nouveau pour manger des mets communs et innocents**. Depuis mon édit, ajoutaient-ils, par lequel, suivant vos ordres, j'avais défendu les associations, ils avaient renoncé à toutes ces pratiques. J'ai jugé nécessaire, pour découvrir la vérité, de soumettre à la torture deux femmes esclaves qu'on disait initiées à leur culte. **Mais je n'ai rien trouvé qu'une superstition extraordinaire et bizarre**. J'ai donc suspendu l'information pour recourir à vos lumières. L'affaire m'a paru digne de réflexion, surtout à cause du nombre que menace le même danger. Une multitude de gens de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont et seront chaque jour impliqués dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infecté les villes ; il a gagné les villages et les campagnes. Je crois pourtant que l'on y peut remédier, et qu'il peut être arrêté. Ce qu'il y a de certain, c'est que les temples, qui étaient presque déserts, sont fréquentés, et que les sacrifices, longtemps négligés, recommencent. On vend partout des victimes qui trouvaient auparavant peu d'acheteurs. De là on peut aisément juger combien de gens peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grâce au repentir.

[10,98] XCVIII. - Trajan à Pline.

Vous avez fait ce que vous deviez faire, mon cher Pline, dans l'examen des poursuites dirigées contre les chrétiens. Il n'est pas possible d'établir une forme certaine et générale dans cette sorte d'affaires. Il ne faut pas faire de recherches contre eux. S'ils sont accusés et convaincus, il faut les punir ; si pourtant l'accusé nie qu'il soit chrétien, et qu'il le prouve par sa conduite, je veux dire en invoquant les dieux, il faut pardonner à son repentir, de quelque soupçon qu'il ait été auparavant chargé. Au reste, dans nul genre d'accusation, il ne faut recevoir de dénonciation sans signature. Cela serait d'un pernicieux exemple et contraire aux maximes de notre règne.

Lettre de Pline le Jeune à Trajan, 97-98².

² *Lettres de Pline le Jeune*. Bibliothèque latine-française n° 30. Traduction par DE SACY et J. PIERROT. Paris, Classiques Garnier, 1920.